



LE PARTENAIRE  
MAINTENANCE DE  
VOTRE PATRIMOINE  
IMMOBILIER

**FACTURE N° 5080111**

Assainissement, Curage  
Plomberie, Recherche de fuites  
Electricité, Propreté  
24h/24 – 365j/365

N/REF : 18/07/2025 11H51 C:000032 I:32160  
V/REF : 1019974  
V/Email reçu le Vendredi 18/07/2025 a 11H51

SEMCODA  
AGENCE BRESSE DOMBES  
28 RUE DE LA GRENOUILLERE  
CS 81050  
01000 BOURG EN BRESSE

V/REF.IMM. 1853/1854-9153  
IMMEUBLE : LE HAMEAU DE MAGDELE  
ALLEE DU PRE VERT  
56/84/112/190  
01160 VARAMBON

Feillens, le 06 Aout 2025

Référence Marché: M\_230709001-1

LOCALISATION : 120 ALLEE DU PRE VERT - VARAMBON - LOGT 6002 - RDC (EX LOGT CRABOS )  
CLES A L'AGENCE D'AMBERIEU

MOTIF : INTERVENIR POUR UN DEBLOCAGE ET REGAGE DE VOLET ROULANT DE LA CHAMBRE 1  
CHAMBRE 2 , CHAMBRE 3 ET DE LA CUISINE  
MS00001 - MS00074 X 4

Donneur d'ordre : Mme C. ROUSSEL

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de menuiserie

LE 6 AOUT 2025 A 09H30  
DEBLOCAGE DE 4 VOLETS ROULANT (CUISINE, CHAMBRE 1,2,3)

OBSERVATIONS :

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.  
Réalisation de l'intervention, conformément aux règles de l'art.  
Nettoyage du chantier.  
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

| Quantité | Heures - Suppléments - Descriptif       | N°BT | P.U. HT |        |
|----------|-----------------------------------------|------|---------|--------|
| 1,00     | MS00001-Forfait déplacement             | 1    | 41,08   | 41,08  |
| 4,00     | MS00074-Déblocage/reglage volet roulant | 1    | 66,75   | 267,00 |

SERVIMO BOURGOGNE - SAS au capital de 15 000 €

550, route de Ternant – 01570 FEILLENS

RCS. BOURG EN BRESSE 798.123.030 - TVA intracommunautaire FR53798123030

Tél : 03 85 20 30 60 - [bourgogne@servimo.fr](mailto:bourgogne@servimo.fr)



LE PARTENAIRE  
MAINTENANCE DE  
VOTRE PATRIMOINE  
IMMOBILIER

**FACTURE N° 5080111**

Assainissement, Curage  
Plomberie, Recherche de fuites  
Electricité, Propreté  
24h/24 – 365j/365

|                                 |               |
|---------------------------------|---------------|
| TOTAL H.T. ....                 | 308,08        |
| T.V.A. a 10,00% .....           | 30,80         |
| <b>TOTAL T.T.C. ....En EURO</b> | <b>338,88</b> |

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.  
**Valeur en votre règlement au 30 Septembre 2025**  
Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal  
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)  
Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros  
TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement a la Société au :  
101 Avenue Paul Marcellin  
69120 VAULX-EN-VELIN



## Bon de Commande

N° : 1019974 du 18/07/2025

P-MUT

SEMCODA  
AGENCE DE BOURG EN BRESSE  
28, rue de la Grenouillère  
CS 81050  
01010 BOURG EN BRESSE CEDEX  
Tel:04.74.22.83.27

SERVIMO BOURGOGNE SAS  
550 ROUTE DE TERNANT

01570 FEILLENS

Immeuble collectif ☐

Individuel ☒

- 2 ans ☐

Non Conventionné ☐

Fournitures seules ☐

Travaux dits urgents ☐

Si coché, reporter la mention  
"Travaux Urgents" sur la facture

**Exemplaire à joindre à la facture  
dont le libellé sera conforme  
aux instructions figurant au bas de page**

Fournisseur

Référence : 544126-FS2497

Téléphone : 03.85.20.30.60

Mail: bourgogne@servimo.fr

Lieu d'intervention

120 ALLEE DU PRE VERT  
01160 VARAMBON

Référence de la Demande

N°: 838 633 du 18/07/2025

MUTTBAPP Mutations Travaux bâtis Partie privat. 4

09153-00001-00016-00002 H / Type 4 DUP / RDC

01-EE-2212-TRA-61563100

Marché : M - 230709001-1

Délai

Date limite exécution : 02/08/2025

Observations

**MUT CRABOS MARCIANO/LOG Vacant  
Clés à l'agence d'Ambérieu**

| Prestation à réaliser                                                                                                                                                                 | Qté  | PU HT | Mt HT  | Mt TVA | Total TTC |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|-------|--------|--------|-----------|
| MS00001 Forfait déplacement                                                                                                                                                           | 1,00 | 41,08 | 41,08  | 4,11   | 45,19     |
| MS00074 Déblocage et réglage de volet roulant<br>y compris toutes sujétions<br>1 Volet chambre 1, 1 volet chambre 2, 1 volet chambre 3 et<br>le volet de la cuisine à coté de l'évier | 4,00 | 66,76 | 267,04 | 26,70  | 293,74    |

|            |        |
|------------|--------|
| Total H.T. | 308,12 |
| Total TVA  | 30,81  |
| Total TTC  | 338,93 |

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Demande de travaux suivie par ROUSSEL Christelle le 18/07/2025

Le Responsable  
Nom et Signature

Le Responsable d'Agence

Romuald BUCHONNIER

Visa pour bonne exécution  
(Nom, Prénom, Date et Signature)

Monsieur Stéphane DESCOUSTES

Chargé de Maintenance

Attestation simplifiée de TVA au dos

Facture libellée au nom de **SEMCODA**

et à adresser en 1 exemplaire à **SEMCODA AGENCE DE BOURG EN BRESSE**



S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon  
CS 91007  
01009 BOURG en BRESSE CEDEX  
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

## Attestation simplifiée

### 1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA**

Adresse : **AGENCE DE BOURG EN BRESSE 28, rue de la Grenouillère CS 81050 01010 BOURG EN BRESSE CEDEX**

### 2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☒ Maison ou immeuble individuel      ☐ Immeuble collectif      ☐ Appartement  
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation) .....

Les travaux sont réalisés dans :

- ☒ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation  
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage  
☐ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de ..... millièmes de l'immeuble  
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **120 ALLEE DU PRE VERT 01160 VARAMBON**

dont je suis : ☒ Propriétaire      ☐ Locataire      ☐ Autre (précisez votre qualité) :

### 3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)  
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :  
*Cochez les cases correspondant aux éléments affectés*  
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage      ☐ Huisseries extérieures  
☐ Closions intérieures      ☐ Installations sanitaires et de plomberie      ☐ Installations électriques  
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

*NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit*

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %  
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

### 4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

*Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)*

Fait à **BOURG EN BRESSE**

le **18/07/2025**

Signature du client ou de son représentant

**Nadia DIAF**

Directrice Gestion Immobilière

Numéro: 1019974